

**Conseil du 20<sup>ème</sup> arrondissement de Paris**  
**Séance du 18 mai 2022**

**Vœu relatif au projet de de réalisation d'un programme de réhabilitation Plan Climat Energie au 10**  
**Cour de la Métairie par Habitat Social Français (HSF)**

**Déposé par François-Marie DIDIER et les élus du Groupe Changer Paris du 20<sup>ème</sup>**

Considérant la délibération 2015 DLH 191 approuvée par le Conseil de Paris des 28, 29 et 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2015 pour la réalisation d'un programme de réhabilitation Plan Climat Energie de 81 logements par HSF, au 10 Cour de la Métairie (20<sup>ème</sup> arrondissement).

Cet ensemble immobilier de 81 logements, construit en 1987 est constitué de quatre bâtiments indépendants.

Considérant la présentation d'HSF du 11 octobre 2021 portant sur « l'amélioration et la surélévation de la Cour de la Métairie ».

Considérant que HSF a obtenu, en 2015, le vote d'une subvention de la Mairie de Paris d'environ 700 000€ (soit près du tiers du montant des travaux de réhabilitation à engager).

Considérant que HSF souhaite réaliser une opération de surélévation pour créer entre 13 et 29 nouveaux logements pour cet ensemble immobilier alors même qu'ils n'ont pas terminé les travaux de réhabilitation pourtant votés il y a presque 7 ans.

Considérant que la surélévation envisagée représente une gêne visuelle, de confort et une perte de luminosité considérables pour les immeubles voisins distants de seulement quelques mètres.

Considérant que ces travaux de surélévation seraient réalisés en présence des locataires et devront subir les nuisances sonores importantes liées à la surélévation envisagée.

Considérant, enfin, que ce projet de surélévation densifie l'espace et accentue l'effet « îlot de chaleur » en diminuant la circulation de l'air, mais dénature également une zone actuellement peu dense et encore aérée et arborée.

**Sur proposition de François-Marie DIDIER et des élus du groupe Changer Paris du 20<sup>ème</sup>, émet le vœu :**

- Que la Mairie du 20<sup>ème</sup> s'engage à ne pas autoriser le projet de surélévation envisagé par HSF dans le cadre de l'Opération Cour de la Métairie et demande à HSF de réaliser au plus vite les travaux de réhabilitation de cet ensemble immobilier pour améliorer les conditions de vie de ses habitants.